

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 917

14 avril 2008

SOMMAIRE

A & A Company S.A.	44005	Liskor Luxembourg S.à r.l.	43993
Almafin S.A.	43990	Luximo S.à r.l.	43976
ARHS developments S.A.	43971	Marba Investments S.à r.l.	44010
Asia Infrastructure S.A. SICAR	44006	Marfin S.A.	44005
Business Universal Company Holding SA	44004	Mas de la Cabre S.A.	44013
Cables Holding S.A.	44012	MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à r.l. ..	43996
Cabo Verde S.A.	44009	MUGC Lux Management S.A.	44014
Cadeau Mignon, S.à r.l.	43990	Nixe Participations S.A.	44010
Campbell Luxembourg S.à r.l.	43981	Pharmacies Européennes Holding S.A. ...	43972
CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxem- bourg)	43976	Phidelia Investment S.à r.l.	43990
Chemolux S.à r.l.	43972	Phone International S.A.	43970
Comptoir Foncier de Nieder Korn S.A. ...	43980	Platinum Investments Holding SA	44010
Coopérative des Téléspectateurs de Lu- xembourg	44006	Platinum Investments Holding SA	44006
Crédit Agricole Luxembourg	43975	Poupette Holding S.A.	43976
ELF LuxCo	43993	Poupette Holding S.A.	44004
Ersel Sicav	43974	Prolifica International S.A.	44016
Foncière Kons S.A.	43974	Real Estate Investor Fund 6 S.à r.l.	43970
Fortilux S.A.	43974	Red Dunes Holdings S.à r.l.	43975
Gas Shipping Stargas S.A.	43995	SCI, Société Immobilière Phoenix One ..	44010
G.M.P. Group	43971	Securus International (Lux) S.A.	43970
Graphik und Print-Gap A.G.	43994	Société Immobilière du Kiem	43979
Grumhold S.A.	43992	Sports Finance & Investments S.à r.l. ...	44012
Hawk Finance S.A.	43972	Supernova Lease Co. S.à r.l.	43992
HVH Megastore Luxembourg S.A.	43971	Swimming Luxembourg	43977
Immobilière de Contern S.A.	43975	The Re Invest S.A.	43973
Intel Holding S.A.	43973	Topas International S.A.	44013
Ipsa Facto S.à r.l.	44012	Toscanini & Associati Holding S.A.	44013
Jaipour Export S.à r.l.	44005	Unirec S.A.	43973
KDM Studio SA	43980	Value Finder S.A.	43995
Kléber Luxembourg Holding S.à r.l.	44016	VF Securities, S.A.	43994
Kochia S.A.	43995	Virgin Lion S.A.	43992
		Weihergewan SA	44009
		Zofar S.A.	44007

Phone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 56.436.

CLOTURE DE LIQUIDATIONS

Par jugement du 6 mars 2008, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

PHONE INTERNATIONAL SA (RCS B 56.436) - L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, siège dénoncé le 21.02.1997

Les livres et documents sociaux desdites sociétés sont déposés à l'adresse L-2551 Luxembourg, 133, av. du X Septembre, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Dogan DEMIRCAN

Le liquidateur

Référence de publication: 2008039604/289/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Securus International (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.444.

Il résulte de la lettre recommandée reçue ce jour de Monsieur MAZZURCO Riccardo datée du 23 janvier 2008 qu'il est démissionnaire de son poste d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SECURUS INTERNATIONAL (LUX) S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2008039683/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Real Estate Investor Fund 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.086.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil de gérance tenue au siège social en date du 24 janvier 2008

La nouvelle adresse de résidence du gérant AGRATI Eugenio est 32, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

REAL ESTATE INVESTOR FUND 6 S.A.R.L.

DONATI Régis / ROSSI Jacopo

Gérant De Société / Gérant De Société

Référence de publication: 2008039682/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

HVH Megastore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.181.

CLOTURE DE LIQUIDATIONS

Par jugement du 6 mars 2008, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

HVH MEGASTORE LUXEMBOURG S.A. - L-2449 Luxembourg, 26, bd Royal, de fait inconnue à cette .

Les livres et documents sociaux desdites sociétés sont déposés à l'adresse L-2551 Luxembourg, 133, av. du X Septembre, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Dogan DEMIRCAN

Le liquidateur

Référence de publication: 2008039606/289/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

G.M.P. Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 38.380.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 février 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société EFFIGI S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représentée par Madame Antonella GRAZIANO, Représentant permanent, est élue Président du Conseil d'Administration pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

G.M.P. GROUP

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2008039665/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

ARHS developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 92.986.

Le bilan et l'annexe au 31 juillet 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour ARHS Developments S.A.

Pierre Noël / Jourdan Serderidis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039794/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02447. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Chemolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000.000,00.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 19.423.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 3 décembre 2007

Il résulte desdites résolutions que:

- La démission de Monsieur Colin McIntyre, demeurant à 26, Marlborough Close, Ramsbottom BURY BLO 9YU, GRANDE-BRETAGNE en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société, avec effet au 3 décembre 2007, est acceptée.

- Monsieur Bernard Seressia, demeurant à 79D, rue de Mortagne, 7604 Bagnies, BELGIQUE a été nommé gérant de la Société avec effet au 3 décembre 2007 et pour une période qui prend fin lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Gary Saunders / Marc Raes.

Référence de publication: 2008039613/3588/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02900. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Pharmacies Européennes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.650.

—
Rectificatif déposé le 14/2/2008 L080024060

Les comptes de clôture au 20 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008039733/5770/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04267. - Reçu 0,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Hawk Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.646.

—
La société anonyme Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société anonyme HAWK FINANCE S.A.

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration, Mesdames Virginie DOHOGNE et Christine SCHWEITZER ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Pour avis sincère et conforme

HAWK FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008039723/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

The Re Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 133.205.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg 5 mars 2008

Résolution unique

L'assemblée générale prend connaissance de la démission du commissaire aux comptes Monsieur Sergio Bergamin et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Mademoiselle Francesca Docchio, employée privée, avec adresse au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Xavier Mangiullo
Administrateur unique

Référence de publication: 2008039615/1142/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Unirec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 18.960.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIREC S.A.
S. BOUREKBA / B. PARMENTIER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039740/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04249. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Intel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 35.509.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président à savoir la société MADAS S. à r.l. représentée par son représentant permanent Monsieur Alain RENARD. La société MADAS S.à r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

INTEL HOLDING S.A.
FINDIS. S.à r.l. / MADAS S.à r.l.
Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration
C. BITTERLICH / A. RENARD
Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008039689/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Ersel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.017.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2008

En date du 3 mars 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 novembre 2007, de Monsieur Umberto Giraud, en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 30 novembre 2007, de Monsieur Henri Ninove, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Umberto Giraud, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Monsieur Antonio Scalvini, Monsieur Henri Ninove et Madame Francesca de Bartolomeo en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008039629/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.833.

—
Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORTILUX S.A.

B. PARMENTIER / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039745/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04246. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Foncière Kons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.015.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 février 2008

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
3. La société anonyme ALPHA EXPERT S.A., R.C.S. Luxembourg B 88.567, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FONCIERE KONS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008039728/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.986.

Le Conseil d'administration de la société, en sa réunion du 22 février 2008, a pris les résolutions suivantes:

- acter la démission de Monsieur Jacques Haffner, Administrateur et Président du Conseil d'administration à compter du 22 février 2008
- coopter comme administrateur Monsieur Jérôme Brunel, ayant son adresse professionnelle au 91-93, boulevard Pasteur à F-75015 Paris, en remplacement de M. Haffner, démissionnaire, dont il achèvera le mandat, soit jusqu'après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.
- Nommer M. Brunel Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 04/03/2008.

Pour le Conseil d'administration

Hervé ROUX

Secrétaire général

Référence de publication: 2008039635/5/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Immobilière de Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 84.698.

Il résulte du P.-V. de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Contern le 29 février 2008 que la société transfert son siège social au

3-7, rue Goell

L-5326 Contern

avec effet au 1^{er} mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008039713/607/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Red Dunes Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.820.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2000, acte publié au Mémorial C no 652 du 12 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RED DUNES HOLDINGS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008039798/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01979. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Poupette Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 37.797.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 octobre 2007

- Les démissions des sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. sont acceptées.
- Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Cynthia SCHWICKERRATH, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme
POUPETTE HOLDING S.A.
Th. SIMONIN / P. PARMENTIER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039662/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04195. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Luximo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 112.652.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associée unique en date du 30 novembre 2007

1. L'Associé unique décide de transférer le siège social du 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au 14, rue Wurth Paquet à L-2737 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008039721/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 4.513.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Cegedel S.A. du 11 janvier 2008, que Monsieur Georges REDING, 14, rue de l'Industrie, L-7231 HELMSANGE a été désigné en tant que successeur de Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, administrateur, 19, rue Belle-Vue, L-7214 BERELDANGE parti en retraite.

Strassen, le 19 mars 2008.

S. CARLETTI-BOSSALER
Secrétaire de la Direction Financière & Juridique

Référence de publication: 2008040364/2846/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Swimming Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg F 922.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif Swimming Luxembourg ASBL tenue en date du 10 janvier 2007 ainsi qu'au jugement rendu par le tribunal d'arrondissement de Luxembourg en date du 10 août 2007 en matière d'homologation de décisions d'association sans but lucratif, un nouvel article 3bis a été inséré dans les statuts de l'association sans but lucratif Swimming Luxembourg ASBL et les articles 3, 4, 5, 6, 10, 13, 17, 20, 21, 23 et 24 existants ont été modifiés. Ces articles ont désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet social. L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport de natation suivant les règlements de la FEDERATION INTERNATIONALE DE NATATION (FINA), pour autant que ceux-ci soient d'application. Il s'agit notamment, sans que cette liste soit exhaustive, des activités suivantes:

- la natation de compétition;
- l'apprentissage et le perfectionnement de la natation;
- la natation synchronisée;
- le water-polo;
- le sauvetage;
- le sport-loisir.

Elle vise en particulier la continuation des activités des associations SWIMMING CLUB LUXEMBOURG, société grand-ducale fondée en 1919, et LUXEMBOURG NATATION, association fondée en 1979, avec sièges sociaux à Luxembourg.

Elle peut s'affilier à toute organisation nationale ou internationale ayant un but analogue au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion du sport. Elle peut également affilier de telles organisations.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents, de lutter contre le dopage et de représenter ses intérêts auprès des autorités.

Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Art. 3bis. Lutte contre le dopage. L'association, sans préjudice des obligations résultant de son affiliation à la Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS), proscrie l'utilisation par les sportifs et l'administration aux sportifs de substances ou de méthodes de dopage.

En matière de lutte contre le dopage, l'association se soumet avec tous ses membres et tous ses licenciés à l'autorité de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage. Elle reconnaît à cet organisme

- le droit d'établir les règles et principes de la lutte antidopage et de fixer les modalités et procédures suivant lesquelles cette lutte et plus particulièrement les contrôles antidopage sont menés, y compris les règles protectrices des droits des licenciés;
- le droit de déterminer les sanctions qu'encourent ceux qui contreviennent aux règles dont question au tiret qui précède;
- le droit de procéder aux contrôles antidopage parmi ses licenciés, notamment de fixer le programme des contrôles et de désigner les licenciés à contrôler, ainsi que de choisir le ou les établissements effectuant les examens de laboratoire;
- le droit de diriger les poursuites devant le Conseil de Discipline contre le Dopage chargé de prononcer, s'il y a lieu, les sanctions, pour autant que l'instance se déroule au Luxembourg, y compris le droit de faire appel contre un jugement de première instance.

L'association cède au Conseil de Discipline contre le Dopage, institué à cet effet par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (C.O.S.L.), le pouvoir de connaître des infractions aux règles de la lutte antidopage dont question à l'alinéa qui précède, sous réserve des attributions du Tribunal Arbitral pour le Sport du Comité Olympique International pour les sportifs et manifestations internationales qui relèvent de sa juridiction.

Toute disposition des statuts contraire aux présentes dispositions est réputée non écrite.

Art. 4. Membres associés. L'association se compose d'au moins six membres actifs, de membres inactifs et de membres honoraires.

Les membres actifs sont licenciés auprès de la FLNS.

Les membres inactifs sont les associés qui ne sont pas licenciés auprès de la FLNS.

Les membres honoraires sont ceux qui témoignent un intérêt particulier au sport de la natation en acceptant de payer une cotisation minimale fixée par le Conseil d'administration dans les limites de l'article 6 ci-après.

Est admissible comme associé toute personne qui en manifeste la volonté et s'engage à observer les présents statuts et qui est agréée par le Conseil d'administration.

L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Art. 5. Membres d'Honneur. L'association pourra, sur décision de l'Assemblée générale, conférer le titre de membre d'Honneur à toute personne ayant rendu des services exceptionnels à l'association ou au sport de la natation. Les membres d'Honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi ou les présents statuts en faveur des membres associés, sauf à remplir par ailleurs les conditions pour être membre associé.

L'association pourra aussi, sur décision de l'Assemblée générale, conférer le titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil d'administration.

Art. 6. Cotisation. La cotisation annuelle ne peut pas dépasser le montant de 25 € (ind. 100).

En dehors des cotisations, les ressources financières de l'association peuvent provenir des sources suivantes:

- excédents et recettes de manifestations sportives ou autres, organisées par l'association;
 - droits de participation aux compétitions, ainsi que droits de participation aux entraînements et cours de natation ou de sauvetage; le taux de ces droits est déterminé par le Conseil d'administration;
 - subventions et subsides;
 - libéralités et dons autorisés;
 - intérêts produits par les fonds placés;
 - amendes prononcées en vertu des règlements sportifs;
- ainsi que toute autre ressource compatible avec la loi du 21 avril 1928.

Art. 10. Ordre du jour et fonctionnement. L'ordre du jour de l'Assemblée générale est arrêté par le Conseil d'administration. Toute proposition ou interpellation proposée par un membre doit être présentée par écrit au Conseil d'administration au plus tard huit jours avant la date de l'Assemblée générale. Elle devra être portée à l'ordre du jour. L'ordre du jour comportera obligatoirement les points suivants:

1. Présentation des rapports des membres du Conseil d'administration;
2. Rapport du Conseil de surveillance;
3. Approbation du budget de l'exercice écoulé et décharge à donner aux membres du Conseil d'administration;
4. Fixation du taux des cotisations;
5. Examen et vote du projet de budget de l'exercice en cours;
6. Election des membres du Conseil d'administration;
7. Examen des propositions et interpellations valablement présentées.

Le Président ou son remplaçant assume la présidence de l'Assemblée générale.

Lors des élections et des nominations statutaires, l'Assemblée générale est dirigée par un bureau électoral composé d'un Président et de deux scrutateurs. Ce bureau, qui ne pourra comprendre aucun candidat aux élections, est désigné par l'Assemblée générale et dirigera et surveillera les opérations du vote. Le bureau procédera au dépouillement des bulletins de vote et proclamera le résultat des élections qui est sans appel.

Art. 13. Procédure écrite. Les associés qui, en application des articles 11 et 12, veulent faire convoquer une Assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'Assemblée, doivent soumettre au Président du Conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à apporter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du Président du Conseil d'administration huit jours avant la date de l'Assemblée générale pour être portée à l'ordre du jour.

Art. 17. Droit de vote. Sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi, l'Assemblée générale régulièrement constituée délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Tous les membres associés (actifs, inactifs et honoraires, à l'exclusion des membres d'Honneur), ont un droit de vote égal dans l'Assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi, à savoir notamment pour l'exclusion d'un membre et les modifications de statuts.

Chaque fois qu'un membre le demandera, le vote sera effectué par scrutin secret.

Art. 20. Conseil d'administration. L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de six membres associés au moins et de vingt membres associés au plus, y compris le Président.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale pour un terme expirant à l'issue de la seconde Assemblée générale ordinaire qui suivra. Les membres du Conseil d'administration sont révocables à tout moment par décision de l'Assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les candidatures concernant l'élection au Conseil d'administration doivent être remises au Président de l'association au plus tard 8 jours avant l'ouverture de l'Assemblée.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants, pour autant que leur nombre ne soit pas inférieur au nombre minimum de six indiqué ci-dessus, continuent à former un Conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

Dans le cas où une vacance apparaîtrait en cours d'exercice dans le Conseil d'administration, celui-ci peut procéder au remplacement par cooptation. Le remplaçant terminera le mandat du poste d'administrateur vacant. Toutefois, si cette cooptation est opérée pendant la première année du mandat en question, elle doit être confirmée par l'Assemblée générale suivant cette cooptation.

Le Conseil d'administration désigne en son sein:

- deux Vice-Présidents, dont un Premier Vice-Président;
- un Secrétaire général;
- un Trésorier.

Le Conseil d'administration peut encore désigner en son sein ceux de ses membres qui sont plus spécialement responsables de différentes activités, telles que la natation de compétition, les activités de sauvetage, les écoles de natation, la natation synchronisée, le water-polo, les relations avec les membres de l'association, les relations avec les officiels du club ou les relations avec la FLNS ou d'autres clubs de natation.

Le Conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, associés ou non, rémunérés ou non.

Art. 21. Président. Le Président est élu par vote séparé de l'Assemblée générale.

En cas d'empêchement du Président, ses fonctions et pouvoirs sont assumés par le Premier Vice-Président, sinon par le deuxième Vice-Président, sinon par le plus ancien des membres du Conseil.

Art. 23. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements, transiger, compromettre.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le Conseil d'administration, poursuites et diligences du Président.

Le Président représente l'association. La signature conjointe du Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un des deux Vice-Présidents, et du Secrétaire général ou du Trésorier, ou en cas d'empêchement de ces deux, d'un autre administrateur, engage l'association.

Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion courante à un bureau composé du Président, des Vices-Présidents, du Secrétaire général et du Trésorier.

Art. 24. Conformément à l'article 20 ci-dessus, certains membres du Conseil d'administration peuvent avoir une charge particulière. Ces administrateurs peuvent se faire assister par des Commissions consultatives chargées d'étudier et de préparer les affaires concernant la mission dont elles s'occupent.

Les membres de ces Commissions sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du responsable afférent. Celui-ci peut révoquer ou remplacer les membres de ces Commissions.

L'administrateur responsable d'une Commission en est automatiquement le Président.

Les attributions et les modalités de fonctionnement des Commissions font l'objet d'un règlement d'ordre intérieur qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008040172/257/151.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08326. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Société Immobilière du Kiem, Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 32.364.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 26 février 2008 que:

Les mandats d'administrateurs de la Société des personnes suivantes ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur René Loutz, demeurant au 1B, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.
- Monsieur Alex Sulkowski, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
- Monsieur Olivier Ferres, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le mandat de commissaire aux comptes de la Société de la personne suivante a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Madame Hortense Kies, ayant son adresse au 1 Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2008.

ATOZ

Aerogolf Centre - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008040175/4170/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

KDM Studio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 95.842.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

KDM STUDIO SA

Signature

Référence de publication: 2008040179/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2008, réf. DSO-CO00085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080041196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Comptoir Foncier de Niederkorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "COMPTOIR FONCIER DE NIEDERKORN S.A.", avec siège social à L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.089, tenue en date du 18 février 2008 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

La démission de Marcel DUDKIEWICZ, consultant, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth de son mandat d'administrateur et administrateur délégué est acceptée.

A été nommé en remplacement l'administrateur suivant pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'Assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2013: Monsieur Alfred POLOMSKI, employé privé, né à Calonne - Ricouart (62) né le 2 avril 1953, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

L'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à élire un administrateur délégué.

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu le 18 février 2008 à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2008 que Monsieur Alfred POLOMSKI a été élu administrateur délégué de la société, lequel pourra engager valablement la société par sa seule signature.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008040214/809/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Campbell Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.160.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth day of February.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Campbell Investment Company, a corporation organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 200 Continental Drive, Newark, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, United States of America, under number 0917430,

represented by Ms. Hida Ozveren, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 February 2008.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed in due form by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian of other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity, instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will exist under the name of "Campbell Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company's corporate share capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares (parts sociales) of one euro (1.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers in the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager

and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of June at 10.00 A.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Financial year - Annual accounts.

11.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of August and ends on the 31st of July of each year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

12.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers together with the Shareholders:

- The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

- In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st July 2008.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of Paid-up share capital	
Campbell Investment Company, prenamed	50,000	50,000	100%	100%
TOTAL	50,000	50,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Resolutions of the shareholders

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at seven (7) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an undetermined period:

Class A Managers:

- Mattia Danese, Private Employee, born in Bari, Italy, on 20 October 1975, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Doeke van der Molen, Private Employee, born in Hengelo, The Netherlands, on 1st March 1969, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Class B Managers:

- Stanley Polomski, Vice-President Finance Europe, born in New Jersey, United States of America, on 2 April 1965, professionally residing at Rijksweg 16, B-2870 Puurs, Belgium.

- Edwin De Groof, Finance Director Belgium, born in Brussels, Belgium, on 11 December 1959, professionally residing at Rijksweg 16, B-2870 Puurs, Belgium.

- Frans Van den Cruyce, Controller and Director Financial Planning and Analysis Europe, born in Asse, Belgium, on 22 May 1956, professionally residing at Rijksweg 16, B-2870 Puurs, Belgium.

- Ashok Madhavan, Assistant Treasurer, born in Pahang, Malaysia, on 22 November 1961, professionally residing at 1 Campbell Place, Camden, NJ 08103, United States of America.

- Anthony DiSilvestro, Vice-President Controller, born in Connecticut, United States of America, on 25 November 1958, professionally residing at 1 Campbell Place, Camden, NJ 08103, United States of America.

2. The registered office shall be set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Campbell Investment Company, une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 200 Continental Drive, Newark, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 0917430,

ici représentée par Mlle Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 4 février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toute garantie, fournir tout gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Campbell Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des gérants ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Cependant si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec les Associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les Associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les Associés des dividendes distribués à eux et ne corres-

pendant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 juillet 2008.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entière du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital	Capital libéré
Campbell Investment Company, susmentionnée	50.000	50.000	100%	100%
TOTAL	50.000	50.000	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Résolutions des associés

L'associé unique, agissant à la place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à sept (7) le nombre des Gérants et décide par ailleurs de nommer comme Gérants pour une période indéterminée les personnes suivantes:

Gérants de Catégorie A:

- Mattia Danese, employé privé, né à Bari, Italie, le 20 octobre 1975, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Doeke van der Molen, employé privé, né à Hengelo, Pays-Bas, le 1^{er} mars 1969, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Stanley Polomski, Vice-President Finance Europe, né dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 2 avril 1965, résidant professionnellement à Rijksweg 16, B-2870 Puurs, Belgique.

- Edwin De Groof, Directeur Finance Belgique, né à Bruxelles, Belgique, le 11 décembre 1959, résidant professionnellement à Rijksweg 16, B-2870 Puurs, Belgique.

- Frans Van den Cruyce, Controleur et Directeur Financier Planning and Analysis Europe, né à Asse, Belgique, le 22 mai 1956, résidant professionnellement à Rijksweg 16, B-2870 Puurs, Belgique.

- Ashok Madhavan, Assistant Trésorier, né à Pahang, Malaisie, le 22 novembre 1961, résidant professionnellement à 1 Campbell Place, Camden, NJ 08103, Etats-Unis d'Amérique.

- Anthony DiSilvestro, Vice-President Controleur, né dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 25 novembre 1958, résidant professionnellement à 1 Campbell Place, Camden, NJ 08103, Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social sera installé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ozveren, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 février 2008, LAC/2008/6224. — Reçu deux cent cinquante euros à 0,5% : 250 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040778/202/501.

(080044174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Almafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.749.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 novembre 2007

- Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un nouveau Président, Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Certifié sincère et conforme

ALMAFIN S.A.

J.-P. REILAND / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008039672/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

**Phidelia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cadeau Mignon, S.à r.l.).**

Siège social: L-8274 Kehlen, 14, Am Kepbrill.

R.C.S. Luxembourg B 111.133.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1 ° la société à responsabilité limitée «MCO SERVICES, S.à r.l.», avec siège social à L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.779, ici représentée par son gérant unique Monsieur Michel COLACI, comptable-fiscaliste, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche, 17, rue du Rocher (France), lequel peut engager la société par sa seule signature;

2 ° Monsieur Paul SIEBENALLER, administrateur de sociétés, né à Ettelbruck, le 19 mai 1968, demeurant à L-8274 Kehlen, 14, Am Kepbrill.

Le comparant sous 1 ° déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée CADEAU MIGNON, S.à r.l., avec siège social à L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro 111.133, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 176 du 25 janvier 2006.

L'associé unique déclare se réunir en assemblée générale extraordinaire et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La société MCO SERVICES, S.à r.l, prénommée sous 1 °, déclare par les présentes céder les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détient dans la société CADEAU MIGNON, S.à r.l, prédite, à Monsieur Paul SIEBENALLER, prénommé sous 2 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Michel COLACI, prénommé et ici présent, en sa qualité de gérant unique de la société CADEAU MIGNON, S.à r.l, prédésignée, déclare ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce qui précède, le comparant sous 2^o, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée CADEAU MIGNON, S.à r.l, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à ce qui précède, l'associé unique décide de supprimer les alinéas 2 et 3 de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de «CADEAU MIGNON, S.à r.l.» en «PHIDELIA INVESTMENT S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a la dénomination de 'PHIDELIA INVESTMENT S.à r.l.'»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg, à L-8274 Kehlen, 14, Am Kepbrill, et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5, premier alinéa.** Le siège social est dans la commune de Kehlen.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société en celui d'une société à participations financières et de remplacer l'article 3 des statuts par le texte suivant:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Cinquième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Michel COLACI de son poste de gérant unique de la société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'associé décide de nommer Monsieur Paul SIEBENALLER, prénommé, gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Colaci, Siebenaller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2007, LAC/2007/40959. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040807/202/79.

(080044236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Supernova Lease Co. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.207.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions approuvées par le conseil de gérance en date du 4 mars 2008 que:

Le siège social de la société est transféré, à compter du 1^{er} janvier 2008, de L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Halsey S.à.r.l.

Manager

Signature

Référence de publication: 2008040506/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Grumhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 9.568.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 mars 2008 que:

1. La démission de Monsieur Olivier DORIER, en sa qualité d'administrateur, est acceptée.

2. Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est coopté administrateur avec effet immédiat.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008039703/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Virgin Lion S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 78.569.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 4 juillet 2006

L'an deux mille six, le quatre juillet, à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social et ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Le mandat de commissaire aux comptes de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie (RCS Luxembourg B 25.797),

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008039704/3083/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Liskor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 130.121.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 décembre 2007

Révocation des deux gérants A:

- Madame Géraldine SCHMIT

- Madame Marjoleine VAN OORT

Acceptation de la démission d'un gérant B:

- Monsieur William BLODGETT

Nomination des nouveaux gérants A:

- Monsieur Dominique DELABY

né le 8 avril 1955 à Marcq-en-Baroeul (F)

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

- Madame Géraldine LOPEZ

née le 8 novembre 1978 à Oloron-Sainte-Marie

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Nomination du nouveau gérant B:

- Madame Elisabeth Jeanne PROCHOTSKA-BLODGETT

Née le 25 novembre 1948 à Paris (F)

Demeurant à 5329 Glinwood, Chicago 60640 Illinois

Transfert du siège social:

- 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour Extrait

Signature

Référence de publication: 2008039712/1185/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

ELF LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.224.

—
Les comptes annuels au 30 avril 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008039782/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04364. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Graphik und Print-Gap A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.848.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2008

1. Le siège social est transféré du 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2007.

2. Monsieur Richard DENEMPONT et Madame Margaret DENEMPONT sont révoqués de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

3. Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Madame Ema KOROBAR, avocate, née le 27 juin 1979 à Skopje, demeurant Str Nikola Tesla, no. 4-2/15, 1000 Skopje, République de Macédoine;

- Madame Nadica BADEVA, avocate, née le 13 septembre 1978, demeurant str. Vasil Gjorgov, no26/26, 1000 Skopje, République de Macédoine.

4. Le mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Roger MAIBACH, demeurant à Via del Tiglio 39, 6605 Locarno, Suisse, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

5. Le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008039716/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

VF Securities, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.838.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 janvier 2008

1. Les démissions de M. Riccardo Sanchez, de la société TRALEE INVEST & TRADE CORP et de la société CERTIFICAT Luxembourg Sàrl de leurs mandats d'Administrateur et de réviseur sont acceptées;

2. M. Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et M. Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont nommés avec effet immédiat nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Ricardo Sanchez et de la société TRALEE INVEST & TRADE CORP. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2012;

3. La société Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A. ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg est nommée avec effet immédiat comme nouveau réviseur des comptes en remplacement de la société CERTIFICAT Luxembourg Sàrl, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2012;

4. Le siège social de la société est transféré avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2007 au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039720/565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Gas Shipping Stargas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 39.161.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008039717/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Kochia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 46.004.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOCHIA S.A.

Christophe BLONDEAU / Nour-Eddin NIJAR

Référence de publication: 2008039796/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02440. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Value Finder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 66.981.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 janvier 2008

1. Les démissions de M. Ricardo Sanchez et M. Jürgen Fischer et de la société UHY FIBETRUST Sàrl de leurs mandats d'Administrateur et de Commissaire sont acceptées;

2. M. Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et M. Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont nommés avec effet immédiat nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Ricardo Sanchez et M. Jürgen Fischer. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2012;

3. La société HRT Révision S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommée avec effet immédiat comme nouveau Commissaire en remplacement la société UHY FIBETRUST Sàrl, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2012;

4. Le siège social de la société est transféré avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2007 au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039719/565/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.155.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of February.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

- The company MGP Asia (Lux) S.à.r.l. having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 107.241,

- The company BlackDog S.à.r.l. having its registered office at 25, rue du Schlammestee, L-5770 Weiler-La-Tour, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 121.793,

both here represented by Ms Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the representative and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability, (société à responsabilité limitée), which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "TMK Shares") of Japanese tokutei mokuteki kaisha ("TMK") and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by the TMK of bonds to financing institutions or the taking of loans by the TMK from financing institutions, and their successors and assigns (collectively, the "Bondholder"), (iii) take up loans of any type by whatever means from affiliated companies, (iv) grant loans in any form whatsoever to affiliated companies, (v) grant securities and guarantees both for its own obligations and for the obligations of any affiliated companies, and (vi) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. The Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that it is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain such assets;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organizational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if part of a consolidated group, then it will be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its partners;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 5. The company's denomination shall be "MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à.r.l."

Art. 6. The registered office is situated in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 7. The company's corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US Dollars (USD 40.-) each.

Art. 8. The company's parts may only be disposed of to existing or new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by all of the part capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 11. The company is administered by at least four managers (gérants). Decisions shall be taken by the board of managers.

The managers are appointed by the partner or the general meeting of partners with or without limitation of their period of office.

One manager shall always be an independent manager (the «Independent Manager») i.e. a manager of the Company who shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company or its Affiliates (other than his or her service as an independent manager and/or special member of an Affiliate or as a nominal holder of one part in the Company or a unitholder or shareholder of an Affiliate), (b) a customer, supplier or other person who derives more than two (2) percent of its purchases or revenues from its activities with the Company or any shareholder, unitholder, director, officer employee, partner, attorney or counsel of the Company or any of its Affiliates, (c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person, or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. «Affiliate» shall mean with respect to any person, any person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person. For purposes of this definition, "control" (including, with correlative meanings, the terms "controlled by" and "under common control with"), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; provided, however, the Company shall not be deemed an Affiliate of the partner.

The independent manager is required to be a partner of the Company.

A vacancy in the office of the Independent Manager shall be filled with a person who is also an Independent Manager.

Art. 12. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

If more than one manager is appointed, any two managers can bind the Company by their joint signatures unless any one manager or third party has been authorised by a resolution of the managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

Art. 13. In order to be valid, resolutions of the board of managers must be passed by vote of at least a simple majority of managers in office at any time. For the passing of certain resolutions set out in Article 14 the unanimous votes of all managers including the Independent Manager is required. In the event of an equality of votes any chairman of the board that may be appointed by the board shall not have a casting vote.

The managers may elect a chairman of their board and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram power to another manager to represent him at the meeting and to vote in his name. Any manager who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communications device) to hear and be heard by the other managers at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted towards a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Managers who participate in a meeting of the board of managers by way of a communications device shall ratify their votes so cast by

signing one copy of the minutes of the meeting. Unless otherwise determined by the managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Written resolutions signed by all the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 14. The unanimous consent of all managers including, for the avoidance of doubt, the Independent Manager is needed for the purpose of the Company:

- (a) Borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable, and
- (b) Admitting to a creditor the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

Art. 15. Special and limited powers may be delegated by the board of managers for determined matters to one or more agents, either partners or not.

Art. 16. The company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a manager or officer of the company or, at its request, of any other company of which the company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or wilful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 17. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 18. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 19. The partners or managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a "Significant Action") except by unanimous agreement of all partners:

- (i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;
- (ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;
- (iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;
- (iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;
- (v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;
- (vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;
- (vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;
- (viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or
- (ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK or changing the Independent Manager of the Company or any director of the TMK (other than with respect to death, incapacity or voluntary resignation of such Independent Manager or director, in which case the Company shall have thirty (30) days to replace the Independent Manager of the company or director of the TMK).

Art. 20. The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 21. Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 22. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 23. The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of partners.

Art. 24. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 25. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 26. The partner or partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-mentioned parties have subscribed for the parts as follows:

The company "MGP Asia (Lux) S.ar.l.", prenamed	499
BlackDog S.ar.l., prenamed	1
Total: five hundred parts	500

All the parts are fully paid up by payment in cash such that the sum of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2008.

Valuation and costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 13,792.20 (exchange rate (median price) on February 11, 2008: USD 1.- = EUR 0.68961).

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named partners took the following resolutions:

- 1.- The company is to have five managers.
- 2.- The following person are appointed as managers:
 - BlackDog S.à.r.l. having its registered office at 25, rue du Schlammestee, L-5770 Weiler-La-Tour, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 121.793, represented by its sole manager Ms Audrey Lewis, born in Glasgow (United Kingdom) on 28 August 1968 residing at 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg;
 - M. Terence Garcia, Deputy Company Secretary, born in Gibraltar (Gibraltar) on 31 July 1977, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Ms Joanne Fitzgerald, Deputy Group Company Secretary, born in Waterford (Ireland) on 11 March 1979, with professional address at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;
 - M. Andrew Wood, Chief Operating Officer, born in Gosforth (United Kingdom) on 18 November 1950, with professional address at 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW31LA, United Kingdom;
 - M. Philip Andrew White, Head of Asset Management, Asia, born in Vancouver (Canada) on 28 October 1959 with professional address at Level 27, Prudential Tower, 30 Cecil Street, Singapore 049712.
- 3.- The company "PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.", L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 65.477), is appointed as statutory auditor.
- 4.- The managers are appointed for an indefinite term.

5.- The appointment of the statutory auditor shall be valid until the date of the approval of the financial statements for 2008.

6.- The registered office is to be situated in Luxembourg at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing representative, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing representative and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing representative, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- La société MGP Asia (Lux) S.à r.l. avec siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.241,

- La société BlackDog S.à r.l. avec siège social à 25, rue du Schlammestee, L-5770 Weiler-La-Tour, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.793,

toutes les deux ici représentées par M^e Sabine HINZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des affaires à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, être propriétaire de, détenir ou acheter, vendre ou disposer des actions (les «Actions TMK») de tokutei mokuteki kaisha de droit japonais («TMK»), exercer les droits de vote liés aux Actions TMK ainsi qu'exercer tous les droits appartenant à un détenteur d'Actions TMK, (ii) de délivrer et exécuter des documents signés liés à l'émission par les TMK d'obligations spécifiques à des institutions financières ou à des emprunts contractés par les TMK auprès d'institutions financières, et leurs successeurs et cessionnaires (collectivement les «Obligataires»), (iii) souscrire à des prêts de toutes formes de quelque manière que ce soit octroyé par des sociétés affiliées (iv) accorder des prêts par tous moyens aux sociétés affiliées, (v) accorder des sûretés et garanties tant pour ses propres engagements que pour ceux des sociétés affiliées, et (vi) d'exécuter tout acte annexe à ce qui précède. La Société n'entreprendra aucune affaire non liée à ce qui précède et n'aura aucun actif non lié à ce qui précède.

Art. 3. La Société:

(i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;

(ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;

(iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;

(iv) se présentera envers les créiteurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;

(v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si elle fait partie d'un groupe consolidé, sera présenté comme un membre séparé de ce groupe;

(vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;

(vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon des contrats exigibles;

(viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts;

(ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;

(x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;

- (xi) payera ses propres dettes avec ses propres capitaux;
- (xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière de transactions envisagées;
- (xiii) ne présentant pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;
- (xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses associés;
- (xv) ne gèrera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, prêtera ou avancera des fonds à toute autre personne à l'exception des dispositions de l'article 2 ci-avant;
- (xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte;
- (xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 5. La société prend la dénomination de "MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à.r.l.".

Art. 6. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 7. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés existant ou à des nouveaux associés que moyennant l'adoption d'une décision prise en assemblée générale par l'ensemble des associés représentant l'intégralité du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins quatre gérants. Les décisions sont prises par le conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé ou l'assemblée des associés pour une période limitée ou illimitée.

Un des gérants doit toujours être un gérant indépendant (le «Gérant Indépendant»), c'est-à-dire un gérant de la Société qui, au moment de sa nomination et durant une période de cinq (5) ans précédant sa nomination, n'a pas été (a) actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés (mis à part l'activité de celle ou celui-ci en tant que Gérant Indépendant et/ou membre spécial d'un Affilié ou en tant que porteur nominal d'une part sociale de la Société ou détenteur de parts ou associé d'un Affilié), (b) un client, fournisseur ou tout autre personne retirant de ses activités avec la Société plus de deux (2) pourcent de ses achats ou revenus, ou un actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés, (c) une personne contrôlant seule ou conjointement la Société avec quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres, ou (d) un parent immédiat de quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres. «Affilié» signifie toute personne qui, de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée ou est sous contrôle conjoint de l'une de ces personnes. Dans le cadre de cette définition, le terme «contrôle» (incluant les termes corrélatifs «contrôlé» et «contrôle conjoint»), signifie le pouvoir de diriger de manière directe ou indirecte l'une de ces personnes, que ce pouvoir s'exerce au travers de la détention de titres votants ou de tout autre intérêts bénéficiaires, par contrat ou de tout autre manière; il est néanmoins stipulé que la Société ne doit pas être considérée comme constituant un Affilié de l'un de ses associés.

Le Gérant Indépendant doit être un associé de la Société.

En cas de vacance du poste de Gérant Indépendant, ce poste doit être attribué à une personne qui est également Gérant Indépendant.

Art. 12. Le gérant ou le conseil de gérance ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, à l'exception des actes réservés par la loi à l'assemblée générale. Le ou les gérants représentent la Société vis-à-vis des tiers et le ou les gérants agiront au nom de la Société dans le cadre de tout litige impliquant la Société en tant que partie demanderesse ou défenderesse.

Dans l'hypothèse où plusieurs gérants ont été nommés, la société est engagée par la signature conjointe de deux gérants, à moins que l'un des gérants ou un tiers ait été autorisé, moyennant une résolution des gérants, à engager la Société par sa seule signature au regard d'une transaction spécifiée.

Art. 13. Pour être valide, les résolutions du conseil de gérance doivent être passées par vote à la majorité simple des gérants en fonction à tout moment. Pour la décision sur certaines résolutions décrites dans l'article 14, l'unanimité de tous les gérants, Gérant Indépendant inclus est requise. En cas d'égalité de vote tous Président du Conseil désigné n'aura pas de vote prépondérant.

Les gérants peuvent nommer un président du conseil de gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un gérant qui ne pourra pas participer à une réunion, peut déléguer par lettre, télex ou télégram le pouvoir de se faire représenter lors des réunions du conseil de gérance à un autre gérant. Tout gérant participant à une réunion de Conseil de gérance par un outil de communication (incluant conférence téléphonique ou visioconférence) permettant aux personnes présentes (en personne ou par procuration ou par un outil de communication) d'entendre ou d'être entendu par les autres gérant à tout instant est considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera compté pour le quorum et sera admis au vote sur l'ordre du jour de cette réunion. Les gérants qui participent à une réunion du Conseil de gérance par un outil de communication ratifieront le vote en signant une copie du procès verbal de la réunion. Sauf décision contraire des gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion

Les résolutions écrites signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Art. 14. L'unanimité de tous les gérants, incluant en cas de doute le Gérant Indépendant est nécessaire pour

(a) prêter de l'argent ou devenir débiteur en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et

(b) admettre l'incapacité de la société ou la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 15. Les pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués par le Conseil de gérance à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 16. La société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 19. Les associés ou gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une «Action Significative»), sauf accord unanime des tous les associés:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;

(ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des créiteurs;

(iii) solliciter, consentir approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK;

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK ou changer le Gérant Indépendant de la Société ou un administrateur de TMK (excepté en cas de décès, d'incapacité ou de démission volontaire d'un tel Gérant Indépendant ou administrateur dans quel cas la Société aura 30 jours pour remplacer le gérant indépendant de la Société ou l'administrateur de TMK).

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 21. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 22. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social mais le prélèvement doit être résumé jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si à un moment la réserve a été utilisée pour une raison quelconque. Le solde est à la libre disposition des Associés.

Art. 24. Le Conseil de gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaire sous le respect seulement sous respect des deux conditions suivantes: le Conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés au plus tard 30 jours avant la date dudit Conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui ne pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 25. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été établis, les comparantes mentionnée ci-devant a souscrit les parts sociales comme suit:

La société "MGP Asia (Lux) S.à.r.l.", prénommée	499
La société "BlackDog S.à.r.l.", prénommée	1
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 13.792,20 (taux de change (median price) du 11 février 2008: USD 1,- = EUR 0,68961).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés ont pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à cinq.

2.- Sont nommés gérants:

- La société BlackDog S.à.r.l. avec siège social à 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.793, représentée par sa seule gérante Madame Audrey Lewis, née à Glasgow (Royaume Uni) le 28 août 1968 demeurant à 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg;

- Monsieur Terence Garcia, Deputy Company Secretary, né à Gibraltar (Gibraltar) le 31 juillet 1977, ayant son adresse professionnelle à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Joanne Fitzgerald, Deputy Group Company Secretary, née à Waterford (Irlande) le 11 mars 1979, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;

- Monsieur Andrew Wood, Chief Operating Officer, né à Gosforth (Royaume Uni) le 18 novembre 1950, ayant son adresse professionnelle à 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW31LA, Royaume Uni;

- Monsieur Philip Andrew White, Head of Asset Management, Asie, né à Vancouver (Canada) le 28 octobre 1959, ayant son adresse professionnelle à Level 27, Prudential Tower, 30 Cecil Street, Singapore 049712.

3.- Est nommée commissaire des comptes:

La société "PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477).

4.- Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

5.- Le mandat du commissaire des comptes restera valide jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2008.

6.- Le siège social de la Société est fixé à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hinz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2008, LAC/2008/7778. — Reçu soixante-huit euros soixante-dix-sept cents à 0,5: 68,77 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040782/202/460.

(080044097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Poupette Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.797.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUPETTE HOLDING S.A.

Th. SIMONIN / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039744/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04247. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Business Universal Company Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.980.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

18.02.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040088/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2008, réf. DSO-CN00071. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080028810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

A & A Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.037.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2007

- Les démissions des sociétés DMC Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées.

- Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

A & A COMPANY S.A.

EFFIGI SARL / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur

J.-R. BARTOLINI / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2008039698/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Marfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.963.

—

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour MARFIN S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008039761/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03397. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Jaipour Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.625.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008039775/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03658C. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Asia Infrastructure S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 115.541.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire postposé du 17 août 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Serge KRANCENBLUM. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2007

Certifié sincère et conforme

Asia Infrastructure S.A. SICAR

M. LIMPENS / S. KRANCENBLUM

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008039694/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Platinum Investments Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R.C.S. Luxembourg B 102.393.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

18.02.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040090/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2008, réf. DSO-CN00073. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080028817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

COTELUX, Coopérative des Téléspectateurs de Luxembourg, Société Coopérative (en liquidation).

Siège social: L-1139 Luxembourg, 16, rue des Sept Arpents.
R.C.S. Luxembourg B 8.260.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale des coopérants tenue le du 27 décembre 2007 que:

1. La Société a été liquidée et que ses activités ont cessé à cette même date.
2. Décharge a été donnée au commissaire à la liquidation et aux liquidateurs.
3. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à L-1139 Luxembourg, 16, rue des Sept Arpents.

4. Monsieur Erny SCHNEIDER a été nommé dépositaire des liquidités résiduelles de la Société pour régler les dettes et revendications futures de la Société et pour autoriser le Liquidateur à remplir, soumettre et signer les déclarations fiscales de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 30 novembre 2007 (période de la liquidation) et à payer toutes dettes fiscales de la Société à l'administration fiscale compétente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008040521/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Zofar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.148.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RVA CAPITAL RISQUE société anonyme de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B N° 32 876, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 18 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ZOFAR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de mai à 09.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	actions
RVA CAPITAL RISQUE S.A., prénommée	320
Total	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz, le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - b) Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - c) Monsieur Jean Marc HEITZ, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né à Fameck, le 26 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
5. Le siège social est fixé au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparantes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fernandes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 février 2008, LAC/2008/9036. — Reçu cent soixante euros Eur 0,5% = 160.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008040858/5770/136.

(080043914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Cabo Verde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.271.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008039777/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03654. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Weihergewan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15-17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 80.998.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039786/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03539. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Nixe Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 104.753.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039792/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04570. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Marba Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.062.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 mars 2005, acte publié au Mémorial C no 776 du 3 août 2005, modification des statuts par-devant M^e Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 avril 2005, acte publié au Mémorial C no 953 du 28 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARBA INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008039800/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04244. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Platinum Investments Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R.C.S. Luxembourg B 102.393.

Le bilan au 31.12.2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

18.02.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040089/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2008, réf. DSO-CN00072. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080028815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

SCI, Société Immobilière Phoenix One, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3831 Schifflange, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg E 2.217.

L'an deux mille huit, le neuf janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur William WILGOZ, représentant, demeurant à Moorea, BP3355 Temae (Polynésie), représenté par Monsieur Gérard WILGOZ, demeurant à L-3896 Foetz, 2, rue Belle Vue, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Moorea, le 20 décembre 2007, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2.- Madame Valérie WILGOZ, employée privée, demeurant à F-78690 Essarts le Roi, 58B, rue Haie aux Vaches ici représentée par Monsieur Gérard WILGOZ, prédit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Essarts le Roi,

le 17 décembre 2007, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit, ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la «SCI, SOCIETE IMMOBILIERE PHOENIX ONE» ayant son siège social à L-3831 Schifflange, 4, rue Dicks, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 3 en date du 4 janvier 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 472 en date du 21 septembre 1995, modifiés suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 377 du 26 mai 1999;

- que le capital social est fixé à CENT MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (100.000.- flux) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (1000.-);

- Que Monsieur William WILGOZ, prénommé, est associé et propriétaire de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50) de la prédite société;

- que Madame Valérie WILGOZ, prénommée, est associé et propriétaire de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50) de la prédite société.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour, ladite société n'ayant eu plus aucune activité au 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer liquidateur de la société Monsieur Gérard WILGOZ, demeurant à L-3896 Foetz, 2, rue Belle Vue.

Troisième résolution

Les associés décident de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

- Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

- Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

- Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui ont conférés.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, à HUIT CENTS EUROS (800.- EUROS). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire par leurs prénom, état et demeure, ont singé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Gérard WILGOZ; A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2008. Relation: EAC/2008/511. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008040103/203/67.

(080030540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

IpsO Facto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.684.

Modification du siège social:

Ancienne adresse:

11, rue Béatrix de Bourbon

L-1225 Luxembourg

Nouvelle adresse:

6, rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg

Luxembourg, le 12 mars 2008.

IPSO FACTO

6, rue Henri Schnadt + Z. A Cloche d'Or, L-2530 LUXEMBOURG

Stéphane Pupita

Associé unique et administrateur/gérant

Référence de publication: 2008039718/8762/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03386. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Cables Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 44.013.

EXTRAIT

Suite à la modification de la dénomination de la société à responsabilité «Fiduciaire du Val Fleuri» en date du 15 novembre 1999, le liquidateur de la société «CABLES HOLDING S.A.» se nomme désormais «CBS Consulting S.à.r.l.», le siège social étant à L-9391 Reisdorf, 16 route de Larochette.

Pour mention aux fins, de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008040117/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Sports Finance & Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.617.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 octobre 2000, acte publié au Mémorial C no 334 du 8 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sports finance & Investments S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008039813/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04253. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Mas de la Cabre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.029.

—

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 4 février 2008

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. Le Conseil d'Administration a accepté la démission de M. Karel Heeren de son poste d'administrateur de la société avec effet au 13 décembre 2007.

3. Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a été coopté comme administrateur de la Société avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Karel Heeren, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mas de la Cabre S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008039742/3258/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Topas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.695.

—

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008040149/1123/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00941. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Toscanini & Associati Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 27.811.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation, reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2008, LAC/2008/9165, que la clôture de la société anonyme holding "TOSCANINI & ASSOCIATI HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été prononcée, que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008040496/227/19.

(080043126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.759.

In the year two thousand and eight, On eighteenth day of February,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "MUGC LUX MANAGEMENT S.A.", a joint stock company under Luxembourg Law, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, incorporated under the name of "BOT LUX MANAGEMENT S.A." by deed of notary Edmond SCHROEDER, then residing in Mersch, on 4 January 1995, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 156 of 5 April 1995, modified by deed of said notary SCHROEDER, on 17 July 1996, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 399 of 19 August 1996, modified by deed of said notary SCHROEDER, on 29 July 1998, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 938 of 29 December 1998, modified by deed of notary Jean-Paul HENCKS, then residing in Luxembourg, on 27 June 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 892 of 1st September 2003, modified by deed of said notary HENCKS, on 28 December 2005, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 590 of 22 March 2006, modified by deed of notary HENCKS, on 1st March 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 505 of 2 April 2007, modified by deed of notary Henri BECK, residing in Echternach, on 30 August 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2082 of 25 September 2007, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 49.759.

The meeting was opened with Mr. Hiroaki HARADA, chairman, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, in the chair,

who appointed as secretary Mr. Hiroshi NARUSE, company director, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mr. Akio IIDA, company director, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Modification of the date of the annual general meeting and subsequent amendment of the first paragraph of article eight of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

Resolution

The general meeting decides to fix the date of the annual general meeting of the shareholders on the third Friday of the month of April of each year at 11:00 a.m.

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first paragraph of article eight of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 8. (first paragraph).** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of April in each year at 11:00 a.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so warrant."

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MUGC LUX MANAGEMENT S.A.", avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, constituée sous la dénomination de "BOT LUX MANAGEMENT S.A.", suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 4 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 156 du 5 avril 1995, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire SCHROEDER, en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 399 du 19 août 1996, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire SCHROEDER, en date du 29 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 938 du 29 décembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 892 du 1^{er} septembre 2003, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS, en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 590 du 22 mars 2006, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS, en date du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 505 du 2 avril 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2082 du 25 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 49.759.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hiroaki HARADA, président de conseil d'administration, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Hiroshi NARUSE, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Akio IIDA, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de la date de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente du premier alinéa de l'article huit des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième vendredi du mois d'avril de chaque année à onze heures.

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article huit des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la société à Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois d'avril de chaque année à onze heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H. Harada, H. Naruse, A. Iida, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. LAC/2008/11494. — Reçu à 0,5%: douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008040811/227/128.

(080043871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.391.

—
EXTRAIT

En date du 19 février 2008, BMOF V Europe, L.P., l'associé unique de la Société a cédé toutes les 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Kleber Property, LLC, une limited liability company ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 et inscrite sous le numéro 4496156 auprès du Secretary of State of Delaware de sorte que Kleber Property, LLC détient toutes les 500 parts sociales émises dans la Société.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008040642/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Prolifica International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 102.684.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Pour PROLIFICA INTERNATIONAL S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008040115/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06951. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.
